

ADHÉSION 2026

Cercle des mécènes de l'abbaye du Thoronet

En soutien à la
cinquième édition
des Musicales de
l'abbaye

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Je souhaite adhérer au
Cercle des mécènes
de l'abbaye du Thoronet
Adhésion 2026

coordonnées de l'entreprise

Société :	
Adresse :	
Code postale :	
Ville :	
Statut juridique :	
Siret N° :	

Coordonnées de son ou sa représentant(e)

Nom :			
Prénom :			
Fonction :			
Tel :		Portable :	
E-mail :			

Je souhaite adhérer en tant que

- ☐ Membre Ami : 2 500 €
☐ Membre Bienfaiteur : 5 000 €
☐ Membre Associé : 10 000 €

Mode de règlement

☐ Virement bancaire

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0067 980 / BIC : TRPUFRP1
Référence : Cercle des Mécènes de l'abbaye du Thoronet

☐ Chèque bancaire ou postal

Nous vous remercions de bien vouloir libeller votre chèque à l'ordre de l'Agence comptable du CMN et de le renvoyer, accompagné du bulletin complété, à : Centre des monuments nationaux, Mission Mécénat, Hôtel de Sully, 62 rue Saint-Antoine, 75186 Paris Cedex 04

Le Centre des monuments nationaux est habilité à émettre des reçus fiscaux conformément à la loi du 1^{er} août 2023.

☐ Je souhaite recevoir un reçu fiscal.

Date : Signature*

* Si vous utilisez Adobe Acrobat Reader, vous pouvez cliquer à gauche sur « Remplir et signer » puis « Ajouter un paragraphe » et tracer ou charger votre signature.



Votre niveau d'engagement

	Adhésion	Contribution nette après déduction d'impôts ¹	Contreparties ²
Membre Ami	2 500€	1 000€	- Citation et logo de l'entreprise sur le site internet de l'abbaye du Thoronet et sur les supports de communication - Invitations aux événements de la programmation musicale et rencontre avec les artistes
Membre Bienfaiteur	5 000€	2 000€	- Citation et logo de l'entreprise sur le site internet de l'abbaye du Thoronet et sur les supports de communication - Invitations aux événements de la programmation musicale et rencontre avec les artistes - Une visite privée de 2h pour un groupe d'1 à 30 personnes³
Membre Associé	10 000€	4 000€	- Citation et logo de l'entreprise sur le site internet de l'abbaye du Thoronet et sur les supports de communication - Invitations aux événements de la programmation musicale et rencontre avec les artistes - La privatisation du cloître de l'abbaye en soirée (18h-minuit), pour un événement d'entreprise sur-mesure⁴

¹ Ce Cercle des mécènes s'adresse uniquement à des entreprises. Tout don effectué par une personne morale assujettie à l'impôt sur les sociétés ouvre droit en France à une réduction d'impôts égale à 60 % de son montant, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires. Si ce plafond est dépassé, il est reportable sur les cinq années suivant le versement.

² La valorisation des contreparties (matérielles et immatérielles) ne doit pas dépasser 25 % du montant du don.

³ En dehors des horaires d'ouverture, les frais de guide(s) conférencier(s) et d'agents d'accueil et de surveillance sont à la charge du Mécène.

⁴ Cette contrepartie est valorisée à 1 500€ HT. Si la mise à disposition dépasse cette somme, le Mécène devra procéder au règlement du solde. Le Mécène a la possibilité de disposer gracieusement, pendant la durée de la convention, de mise(s) à disposition d'espaces dans les monuments du CMN, en dehors des horaires d'ouverture au public, pour y organiser un événement de relations publiques, à l'exclusion de tout événement de nature commerciale. Une autorisation d'occupation temporaire (AOT) sera émise ultérieurement pour fixer les dates et heures de la manifestation, ainsi que les modalités d'occupation.